

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2005/003291**
n°de gestion : **1977B00538**
n°SIREN : **311 903 496 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 08/04/2005 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

BBM ET ASSOCIES société par actions simplifiée

4 rue Paul Valerien Perrin zi la Tuilerie II 38170 Seyssinet Pariset -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 12/03/2005 (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

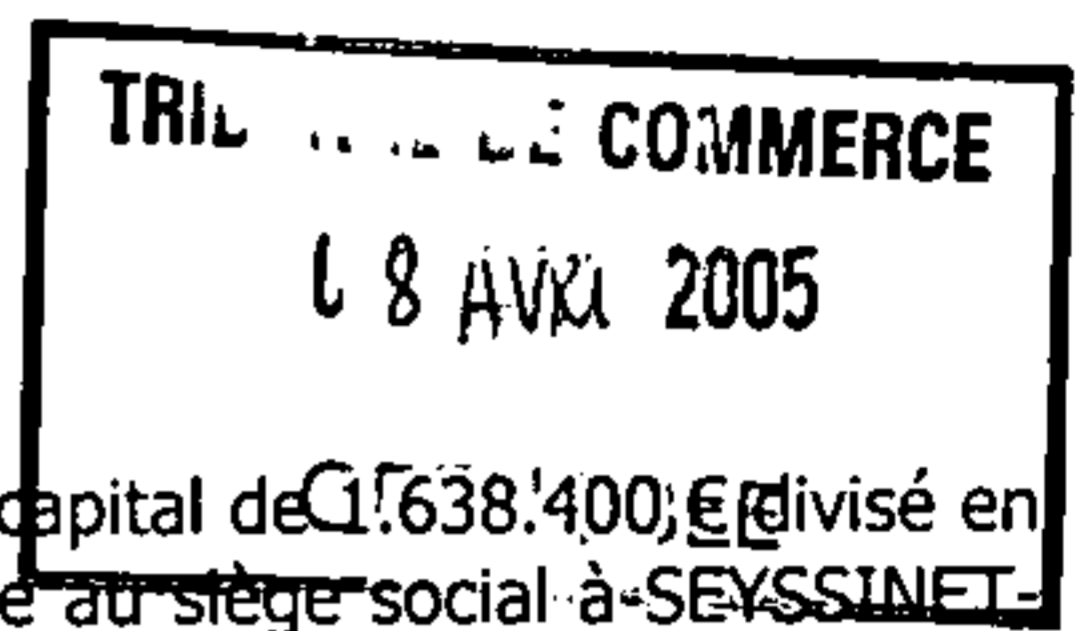
Modification relative aux dirigeants d'une société

NP: 3291

"EXIGO"
SARL au capital de 1.638.400 €
Siège social : 4 Rue Paul Valérien Perrin
38170 SEYSSINET-PARISSET
479.822.165 RCS GRENOBLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
PORTANT DECISION DE LA SAS « BBM & ASSOCIES »
(Séance du 12 mars 2005)

L'AN DEUX MILLE CINQ
Le douze mars à l'issue de l'assemblée générale mixte



Les associés de la société "EXIGO", société à responsabilité limitée au capital de 1.638.400 €, divisé en 16.384 parts de 100 €, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social à SEYSSINET-PARISSET (38170), 4 Rue Paul Valérien Perrin, sur convocation de Monsieur Alain BRET, en sa qualité de cogérant.

Il résulte de la feuille de présence qui a été émargée par chaque associé en entrant en séance, que sont présents ou représentés :

- Monsieur Bernard BUIRON, propriétaire de 1 part
- Monsieur Joël MAGNIN, propriétaire de 1 part
- Monsieur Alain BRET, propriétaire de 1.431 parts
- Monsieur Jean-Philippe BRET, propriétaire de 1.301 parts
- Monsieur Eric VIEUX-MELCHIOR, propriétaire de 2.730 parts
- Monsieur Eric BACCI, propriétaire de 2.730 parts
- Monsieur Stéphane BERTOLOTTI, propriétaire de 2.730 parts
- Monsieur Laurent COHN, propriétaire de 2.730 parts
- Monsieur Vincent BOUVIER, propriétaire de 2.730 parts

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain BRET, en sa qualité de cogérant associé.
Le président constate, d'après la feuille de présence que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Monsieur Stéphane BERTOLOTTI aux fonctions de directeur général de la société BBM & ASSOCIES.
- Pouvoirs pour formalités.

Le président dépose sur le bureau et présente à l'assemblée :

1. La feuille de présence
2. Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.
3. Les statuts de la société « BBM & ASSOCIES »

Le président expose qu'aux termes de l'article 15 des statuts de la société « BBM & ASSOCIES », « Au cours de la vie sociale, le président et les directeurs généraux sont renouvelés, remplacés et nommés par l'assemblée générale ordinaire de la société "EXIGO" » ; que dans le cadre de la réorganisation du groupe et par suite de la nomination de Monsieur Stéphane BERTOLOTTI aux fonctions de gérant de « EXIGO », il convient de nommer ce dernier aux fonctions de directeur général de « BBM & ASSOCIES ».

Aucune observation n'étant formulée, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

(Handwritten signatures and initials)

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, en application de l'article 15 des statuts de la société « BBM & ASSOCIES » décide de nommer en qualité de directeur général de la société « BBM & ASSOCIES », à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- Monsieur Stéphane BERTOLOTTI, Expert Comptable, né le 25 août 1975 à ST DIE (VOSGES) demeurant 18 rue du Dr Greffier à GRENOBLE (38000)

Le soussigné exercera ses pouvoirs dans les conditions légales et conformément aux statuts de la société « BBM & ASSOCIES ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Le soussigné remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui témoigne, déclare accepter ses fonctions et qu'il n'existe de son chef, aucune interdiction, incapacité ou interdiction de nature à faire obstacle à sa nomination.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Le présent procès-verbal sera en outre communiqué à la société « BBM & ASSOCIES » et consigné sur le registre des décisions de cette dernière.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel a été signé par tous les associés.

Alain BRET

Bernard BUIRON

Eric VIEUX-MELCHIOR

Laurent COHN

Joël MAGNIN

Jean-Philippe BRET

Eric BACCI

Vincent BOUVIER

Stéphane BERTOLOTTI

(bon pour acceptation des fonctions de directeur général de BBM & ASSOCIES)

*Bon pour acceptation des fonctions de
directeur général de BBM et Associes*